Le recrutement d'animateurs

Le service Éducation recherche des animateurs pour encadrer les enfants des écoles élémentaires et maternelles qui fréquentent les activités périscolaires pendant la pause de midi. Le recrutement est ouvert toute l'année.

Page modifiée le lundi 4 septembre 2023 • Données Ville du Mans

Rôle

© Ville du Mans

Placés sous la responsabilité du coordinateur périscolaire présent dans chaque établissement, les animateurs remplissent plusieurs missions.

- Veiller au respect des règles de sécurité,
- participer à l'éducation au goût des enfants,
- animer des activités.

Horaires

Les animateurs interviennent entre 11 h 40 et 13 h 40, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Candidatures

Vous pouvez postuler en ligne ou envoyer CV et lettre de motivation par voie postale à l'adresse du service Éducation, pôle Accompagnement de l'enfant, CS 40010, 72039 Le Mans Cedex 9.

© Ville du Mans